Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 08 novembre 2024 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

A.M. 24-07-2026 M.B. 20-08-2026

La Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et la Première Vice-Présidente en charge de l'Enseignement pour Adultes,

Vu le décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, l'article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 14, 13° ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 novembre 2024 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;

Considérant les propositions faites par les instances respectives sur la base de listes doubles ;

Considérant la durée du mandat de chaque membre de quatre années, renouvelable une fois, à l'exception du mandat des représentants des étudiants qui correspond à une année académique et qui est renouvelable,

Arrête :

Article unique. - A l'article 1er de l'arrêté ministériel du 08 novembre 2024 portant désignation des membres du Comité de gestion de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, les modifications suivantes sont apportées :

1°) au 7°, a), les mots « M. E. RIGAUX (FEF) » sont remplacés par les mots « M. J. MORELLI (FEF) » et les mots « M. J. MORELLI (FEF) sont remplacés par les mots « Mme F. CHASSEUR » ;

2°) au 7°, c), les mots « M. E. CASTIAU (FEF) sont remplacés par les mots « Mme A. IMBERECHTS ».

Bruxelles, le 24 juillet 2026.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY